

**DIR**

Méditerranée

# Dossier de presse

Novembre 2008

## CIRCULER EN HIVER

dans les Hautes-Alpes



**Services routiers et usagers :  
nous avons tous un rôle à jouer !**



### Contact presse

Florence BEAUVE  
communication externe  
et relations usagers DIR Méditerranée  
04 91 28 40 07 – 06 29 60 57 12

# Sommaire

<b>1</b>	Conseils aux usagers	3
<b>2</b>	Conditions de circulation	7
<b>3</b>	Organisation du service hivernal de la DIR	
	• La Mission des gestionnaires de réseaux routiers rendre la route praticable	8
	• Les routes exploitées par la DIR	9
	• Implantations de nos services d'exploitation	10
	• Organisation du service hivernal	11
	• Veille et information : le rôle du PC	12
	• Dispositif dans les Hautes Alpes	13
	• Réglementation de la circulation dans les cols	14
	• Interventions curatives et préventives	16
	• Interventions sur événement	17
<b>4</b>	Informations aux usagers	18

## Quelques règles élémentaires

- Le conducteur doit toujours **rester maître de sa vitesse** et l'adapter en fonction de l'état de la chaussée, des difficultés de la circulation et des obstacles prévisibles
- L'utilisateur doit **s'informer avant de prendre la route**
- Le dépassement des engins de service hivernal en activité est interdit à tout véhicule

## Les conseils aux conducteurs pour bien circuler en hiver

### A. Au début de l'hiver

- ◆ **Contrôler ou faire contrôler l'état général de son véhicule par des professionnels**

En particulier :

- la pression des pneus ;
- l'éclairage ;
- le niveau du liquide du lave-glace ;
- le chauffage et la ventilation.

- ◆ **Se munir d'accessoires obligatoires**

un gilet de haute visibilité et un triangle de présignalisation

- ◆ **Se munir d'accessoires complémentaires**

Notamment : un bidon antigel ; une bombe anti-givre ; des câbles de démarrage ; une lampe de poche, des gants et chiffons ; une raclette, une balayette à neige ; des gilets de haute visibilité pour les passagers.

### B. Avant le départ

- ◆ **Ne pas partir sans s'informer**

Préparer insuffisamment son déplacement, c'est s'exposer à être confronté à des imprévus et des situations à risques.

Avant de prendre la route, il est donc essentiel de se renseigner sur :

- **les prévisions météorologiques sur l'ensemble du trajet**
- **les conditions de circulation** : l'itinéraire prévu n'est-il pas encombré, est-il bien dégagé ? (en cas de blocage, ne pas partir !)

En hiver, il est vivement recommandé de disposer dans sa voiture de vêtements chauds, d'une couverture et d'un peu de nourriture et d'eau, surtout si on voyage avec de jeunes enfants et des personnes âgées.

- ◆ **Avoir de bons pneus**

La qualité des pneus est un élément primordial de sécurité, particulièrement en hiver. Quel que soit le type de pneu choisi, il est recommandé d'équiper à l'identique les quatre roues de son véhicule pour obtenir un comportement dynamique équilibré.

# Conseils aux usagers

Lorsque la température avoisine 0°C et sur un sol à faible adhérence, les pneus "d'été" - même neufs - ont des performances très limitées. L'hiver, il est bon d'équiper son véhicule de pneus... d'hiver (ils ont une gomme et des sculptures spéciales) et d'emporter des chaînes.

D'une façon générale, la pression des pneus doit être vérifiée une fois par mois. Il est préférable que les pneus soient bien gonflés plutôt qu'insuffisamment car ils risquent à la longue d'éclater.

## La carte de vigilance météorologique

Cette carte est émise deux fois par jour (à 6h00 et à 16h00) par Météo-France, réactualisée si nécessaire. Elle signale les phénomènes météo menaçant un ou plusieurs départements dans les 24h à l'aide de quatre niveaux de vigilance. Elle est disponible en permanence sur Internet [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr), sur le site de Bison-Futé, et relayée par les médias notamment en cas d'atteinte des niveaux 3 et 4.

En cas de phénomène dangereux de forte intensité, niveau Orange, Bison Futé conseille d'éviter de prendre la route.

En situation de niveau Rouge, phénomène annoncé très dangereux et d'intensité exceptionnelle, Bison Futé conseille de **ne pas prendre la route**.

## Comment monter les chaînes ?

Si le montage des chaînes s'avère nécessaire, voire obligatoire, il est recommandé, afin de gêner le moins possible la circulation :

- de s'exercer au montage avant le départ
- de les ranger dans le coffre dans un endroit facilement accessible
- de monter les chaînes avant d'être immobilisé dans la neige
- de se garer à l'écart de la chaussée (sur autoroute, il ne faut en aucun cas pratiquer cette opération sur la bande d'arrêt d'urgence) - de fixer les chaînes sur les roues motrices (à l'avant pour la plupart des voitures) et de les retendre en cas de léger « battement »
- d'être équipé pour cette opération de vêtements chauds, gants, chiffons et lampe de poche
- de faire sécher les chaînes après utilisation pour éviter la rouille

**Attention : l'usage des chaînes modifie la conduite !**

**La vitesse doit impérativement être limitée à 50 km/h.**

## C. Sur la route

### ◆ Adapter sa conduite aux conditions météorologiques

Maintenir une vitesse modérée pour être capable de garder la maîtrise de son véhicule en toute circonstance. En effet, par mauvais temps, plus de six accidents sur dix sont dus à une vitesse inadaptée.

Sur la route, les règles sont là pour protéger les usagers. Il convient de respecter strictement les limitations de vitesse.

Garder une distance de sécurité suffisante : en cas de pluie ou de neige, il faut augmenter la distance avec le véhicule qui précède.

# Conseils aux usagers

Eviter toute manœuvre brutale : direction, accélération, freinage. Ne pas donner d'à-coups en particulier sur route verglacée...

Anticiper les risques : bien repérer les zones délicates (ponts, sous-bois, zones ombragées ou humides) où les risques de verglas sont plus importants.

Laisser la priorité aux chasse-neige et engins de salage et circuler dans leurs traces.

Faire une pause au moins toutes les 2 heures : les conditions de circulation difficiles sont fatigantes.

## ◆ Rester vigilant

- Ne pas surchauffer l'habitacle (risque d'endormissement) et aérer régulièrement le véhicule.
- Sur autoroute, suivre les conseils affichés sur les panneaux à messages variables (PMV) et rester informé sur FM 107.7 ou sur les radios qui diffusent des flashes d'information routière.
- Eviter de porter des vêtements encombrants au volant, qui réduisent les capacités de réaction.

## ◆ Sur un axe bloqué ou en approche d'un blocage

- Renoncez à poursuivre votre voyage et pensez à vous arrêter dans le lieu hospitalier le plus proche.
- En cas d'immobilisation, n'abandonnez pas votre véhicule et attendez les instructions des services d'intervention ou de secours.
- Facilitez le passage des engins de déneigement et de services, notamment **ne vous arrêtez pas sur les bandes d'arrêt d'urgence**.
- Attendez les instructions des forces de l'ordre ou des secours qui vous prendront en charge.

**ATTENTION : MÊME SI LE RÉSEAU EST SURVEILLÉ ET TRAITÉ, IL EST TOUJOURS POSSIBLE QUE DU VERGLAS SE FORME EN QUELQUES INSTANTS OU QU'UNE ROUTE DEVIENNE GLISSANTE. LES AUTOMOBILISTES PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE AMENÉS À EMPRUNTER DES ROUTES QUI N'ONT PAS ÉTÉ TRAITÉES. PRUDENCE EN TOUTES CIRCONSTANCES !**

## ◆ Des règles à respecter en hiver ... et tout au long de l'année

- Boucler sa ceinture et vérifier que tous les passagers (en particulier les enfants) sont attachés à l'avant comme à l'arrière.
- Bannir la prise de tout type de substance pouvant altérer les réflexes et diminuer la vigilance (alcool, drogues, médicaments incompatibles avec la conduite) avant de prendre le volant.
- Ne pas téléphoner en conduisant.

## ◆ Distances de sécurité et vitesse : prudence !

Par temps normal, une distance minimale est à conserver pour suivre un véhicule :

Sur autoroute : prendre comme référence la longueur de deux lignes d'une bande d'arrêt d'urgence (90 mètres).

Sur route : compter deux secondes entre le passage devant un repère fixe du véhicule qui vous précède, et votre propre passage devant le même repère.

La pluie, la neige ou le verglas rendent la conduite dangereuse et ces distances de sécurité doivent impérativement être augmentées en conséquence.

**Attention : la distance d'arrêt d'un véhicule est pratiquement multipliée par deux sur sol humide.**

## Les conditions de conduite en hiver 4 codes à connaître

L'utilisateur doit s'adapter en fonction des phénomènes météorologiques et des conditions routières de circulation qui leur sont associées

Condition de conduite hivernale		Code couleur	Conseil aux usagers	Probabilité d'un blocage
<b>C1</b>		<b>Route Normale</b>	Soyez prudents. « Une route ne peut jamais être considérée sans danger »	Sans objet
<b>C2</b>		<b>Route Délicate</b>	<b>Réduisez votre vitesse et soyez très vigilants.</b> Augmentez l'interdistance entre véhicules, Pneus hiver conseillés.	Faible pour les VL, possible pour le PL
<b>C3</b>		<b>Route Difficile</b>	<b>Montez des équipements hivernaux adaptés aux conditions, sinon différez votre déplacement</b>	Forte, d'autant plus que le trafic est important
<b>C4</b>		<b>Route Impossible</b>	<b>Ne circulez pas</b>	Le blocage est effectif; il peut engendrer des problèmes de sécurité civile

## La mission des gestionnaires de réseaux routiers = rendre la route praticable

### Quels sont les moyens déployés par les pouvoirs publics pour sécuriser la route ?

Lors d'intempéries hivernales (neige, verglas), la viabilité d'une route est susceptible de se dégrader avec des effets négatifs :

- sur la sécurité des usagers de la route
- sur l'écoulement du trafic

Pour limiter ces effets, les gestionnaires de réseaux routiers (DIR, sociétés d'autoroutes, les services techniques des départements, les services communaux) ont pour mission :

- d'assurer **une surveillance permanente** de leur réseau en liaison étroite avec les services de prévisions météorologiques ;
- de **traiter les pièges de l'hiver** et, dans la mesure du possible, de les neutraliser.

Ce service hivernal est avant tout un travail d'équipe. Au-delà de l'expérience et de la connaissance du site, il repose avant tout sur l'organisation collective mise en place et évidemment sur la confiance, la solidarité et l'engagement des professionnels au service des usagers.

En plus du service hivernal effectué par les gestionnaires de réseaux routiers (surveillance du réseau et interventions de déneigement et de salage), d'autres actions sont mises en oeuvre :

- **l'information des usagers** pour les inciter et les aider à s'adapter aux conditions de circulation ;
- **des mesures de gestion du trafic** (stockage de poids lourds, etc.) si les difficultés d'écoulement l'exigent.

# Le Service hivernal notre organisation

La DIR Méditerranée est un service de l'État dédié exclusivement à l'exploitation et à l'aménagement des routes nationales.

Le réseau routier national, routes nationales et autoroutes non payantes, est désormais exploité et entretenu par les directions interdépartementales des Routes (DIR).

Onze DIR ont pris totalement en charge le réseau depuis le 1er avril 2007, à l'issue d'un processus commencé à l'automne 2006.

Elles succèdent aux DDE dans l'exercice de ces missions.

Le réseau de la DIR Méditerranée s'étend sur 750 km et concerne principalement les régions du Sud-Est de la France : PACA, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes (pour partie).

Le siège de la DIR Méditerranée est à Marseille.

## ► dans les Hautes-Alpes : 2 axes routiers principaux

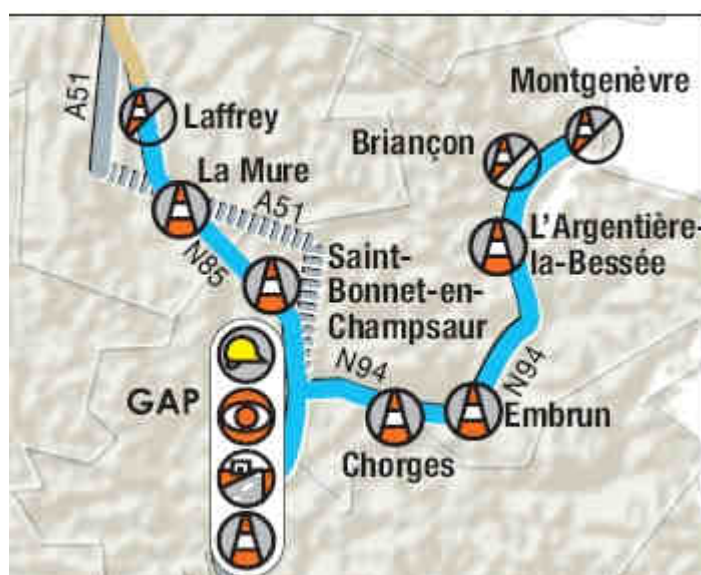
La DIR Méditerranée assure l'entretien et l'exploitation des routes nationales RN85 et RN94.

### → la RN 85

- de La Saulce à Gap
- de Gap vers Vizille

### → la RN 94

- de Gap à Montgenèvre



# Le Service hivernal notre organisation

## ►► Nos services d'exploitation dans les Hautes-Alpes

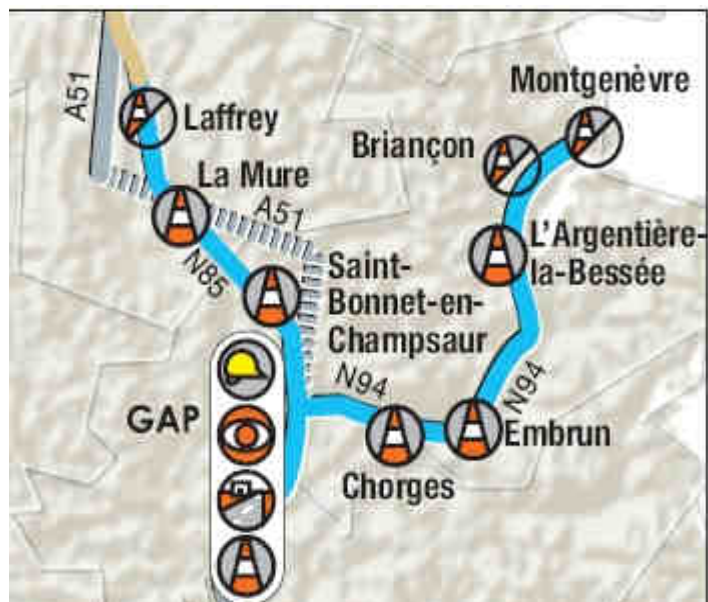
Le service hivernal est assuré par nos Centres d'Entretien et d'Intervention (CEI) installés sur les itinéraires exploités par la DIR.

### → sur la RN 85

- à Gap
- à Saint-Bonnet-en-Champsaur  
(Point d'appui)

### → sur la RN 94

- à Chorges
- à Embrun
- à L'Argentière
- à Briançon  
(Point d'appui)
- Montgenèvre  
(point d'appui)



→ le siège du district et le PC sont basés à Gap

# Le Service hivernal notre organisation

## ►► Organisation de la viabilité hivernale dans les CEI

- Dans chaque CEI, des agents et des matériels interviennent pour **surveiller, déneiger ou saler le réseau**.  
Ils assurent a minima des interventions entre 06h00 et 21h00, pour rendre le réseau praticable sur cette plage horaire.
- De plus, des **interventions sont programmées** en fonction des prévisions météorologiques et adaptées selon l'évolution locale de la météo (interventions préventives ou curatives).

### Matériel

18 camions avec  
lames et saleuses

4 chasses neige

méditerranée

### Chaque CEI a le dispositif suivant :

- \* astreinte d'un responsable et d'une équipe d'intervention (voire 2 équipes)
- \* patrouillage quotidien systématique
- \* information du PC

## un PC basé à Gap Veille et information des usagers

- **échange des informations en interne**  
avec les équipes sur le terrain (CEI) et avec le CIGT (Centre d'Ingénierie et de Gestion du Trafic), basé à Marseille, qui coordonne les infos pour l'ensemble du réseau de la DIR.
- **échange d'informations en externe**
  - avec les autres gestionnaires (ESCOTA, Conseil Général, ...) : un partenariat d'échanges d'informations entre les réseaux gérés par Escota et le CG permet un échange d'informations sur l'état des routes, notamment alimentation des messages sur PMV, l'établissement de plans de gestion du trafic...)
  - le CRICR : le PC transmet au CIGT à Marseille qui centralise les infos et les transmet au CRICR
  - les forces de l'ordre
  - les services de secours
  - la DDE (gestion de crise)
  - la Préfecture
- **Informers les usagers :**
  - site internet de la DIR, boîte vocale, médias/radios locales

**Le PC fonctionne 24h/24 et 7j/7**

# Le Service hivernal dans les hautes-alpes

## Des dispositifs adaptés aux Hautes Alpes

→ **Patrouillage tous les matins sur tout le réseau national, avec un camion pouvant saler voire racler la neige.**

Ces patrouilles sont prévues chaque jour pour une fin de patrouille, au mieux, à 6h.

Des adaptations des horaires de démarrage sont décidées en fonction de la météo.

→ **un échange quotidien avec Météo France** (contrat de service) afin d'anticiper les événements en adaptant les organisations

→ **la possibilité de réguler les poids lourds dans les rampes et cols**, voire les véhicules légers non pourvus de dispositifs anti-dérapants.

## Une période sensible de novembre à avril

à Saint-Bonnet : *de mi-novembre à fin mars*

à Gap : *de mi-novembre à mi-mars*

à Embrun-Chorges : *de mi-novembre à mi-mars*

à L'Argentière : *début novembre à fin avril*

## Réglementation de la circulation dans les cols

Dans les rampes de l'ARGENTIERE, le col du MONTGENEVRE, le col BAYARD et les Rampes du Motty, lorsque les prévisions de Météo France font état de conditions hivernales à venir qui se révèlent incompatibles avec le maintien d'une circulation normale, la circulation des véhicules sur la RN 94 et sur la RN 85 est soumise aux prescriptions suivantes (selon trois niveaux) :

### → NIVEAU 1 : PREVISIONS METEOROLOGIQUES DEFAVORABLES INTERDICTION PL>26T, REMORQUE ET SEMI REMORQUE

- la circulation pourra être interdite, de jour comme de nuit, à tous les véhicules de transport de marchandises d'un PTAC supérieur à 26 tonnes
- la circulation pourra être interdite, de jour comme de nuit, à tous les véhicules de transports de marchandises avec remorque ou semi-remorque.

### → NIVEAU 2 : CIRCULATION DELICATE INTERDICTION PL>26T, REMORQUE ET SEMI REMORQUE EQUIPEMENTS SPECIAUX OBLIGATOIRES

- la circulation pourra être interdite, de jour comme de nuit, à tous les véhicules de transport de marchandises d'un PTAC supérieur à 26 tonnes
- la circulation pourra être interdite, de jour comme de nuit, à tous les véhicules de transports de marchandises avec remorque ou semi-remorque.
- les véhicules dont le PTAC excède 3,5 tonnes doivent être équipés de dispositifs antidérapants amovibles. Ces dispositifs doivent être conformes aux articles 9 et 10 de l'arrêté ministériel du 18 juillet 1985.
- les véhicules dont le PTAC n'excède pas 3,5 tonnes ainsi que les véhicules de transport en commun de personnes doivent être équipés de dispositifs antidérapants amovibles ou inamovibles. Ces dispositifs doivent répondre aux spécifications techniques édictées par l'arrêté ministériel du 18 juillet 1985.

→ **NIVEAU 3 : CIRCULATION DIFFICILE**  
**INTERDICTION PL>7,5T**  
**EQUIPEMENTS SPECIAUX OBLIGATOIRES**

- la circulation pourra être interdite, de jour comme de nuit, à tous les véhicules de transport de marchandises d'un PTAC supérieur à 7,5 tonnes
- les véhicules dont le PTAC excède 3,5 tonnes doivent être équipés de dispositifs antidérapants amovibles. Ces dispositifs doivent être conformes aux articles 9 et 10 de l'arrêté ministériel du 18 juillet 1985.
- les véhicules dont le PTAC n'excède pas 3,5 tonnes ainsi que les véhicules de transport en commun de personnes doivent être équipés de dispositifs antidérapants amovibles ou inamovibles. Ces dispositifs doivent répondre aux spécifications techniques édictées par l'arrêté ministériel du 18 juillet 1985.

Ces restrictions de circulations interviendront sur décision du gestionnaire de la voie. Lorsque les conditions de circulation seront redevenues normales, ou lorsqu'une nouvelle prévision météorologique infirmera celle qui a motivé la décision de restriction de circulation, la circulation sera rétablie sur décision du gestionnaire de la voie.

## **Quelques chiffres ...**

### **Pour le Col de Montgenèvre :**

Altitude : 1850 m

Longueur : 8 km entre fontaine Cretet et Italie

Dénivelée de 400 m sur 2,7 Km

Personnels : 2 chefs d'équipe, 6 agents, 2 vacataires

Moyens : 1 minicrabe => déneigement et 1 camion => salage/raclage



### **Rampes de l'Argentière :**

Longueur 3 km

Dénivelée 200m

Localement rampe à 10%

Personnels : 2 chefs d'équipe, 6 agents, 2 vacataires

Moyens : 1 camion salage / raclage entre carrefour guillestre et Argentière + 1 camion salage entre Argentière et Briançon + 1 minicrabe déneigement entre Argentière et Briançon et renfort si besoin sur le col de Montgenèvre

### **Col Bayard**

Altitude 1250 mètres

Dénivelé 550 mètres sur 6 km

et

### **Rampes du Motty**

Altitude 950 mètres

Dénivelés 250 mètres sur 2km300

Personnels : 4 chefs d'équipe + 9 agents + 3 vacataires

Moyens/ 2 camions équipés de lame + aileron + saleuse avec 1 alpicrabe

# Le Service hivernal

## Des opérations de type préventif et de type curatif

Il existe deux modes d'action pour rendre les routes viables en période hivernale. Le traitement préventif consiste à anticiper les phénomènes hivernaux pour en limiter les éventuelles conséquences, alors que le traitement curatif est effectué a posteriori.

### ■ Le traitement préventif

Pour empêcher ou retarder la formation de phénomènes hivernaux sur la chaussée, **un épandage de sel** (en saumure, en bouillie ou en grain) est effectué **avant l'apparition du verglas ou de la neige**. Cette méthode permet de réduire les quantités de sel épandues et donc de mieux préserver l'environnement. Elle ne permet cependant pas de faire fondre de grandes quantités de neige et n'est donc pas la solution « miracle ».

### ■ Le traitement curatif

**Pour le verglas**, les équipes procèdent à des **opérations de salage** en quantité plus ou moins importante.

**Pour la neige**, le **raclage** permet de retirer le maximum de neige au moyen d'une lame. Ensuite, la neige résiduelle est généralement traitée avec du sel (le "fondant") pour favoriser son brassage et son élimination par la circulation. Toutefois, dans certains cas, notamment en fonction de la température, le salage peut s'avérer totalement inefficace, voire dangereux et, dans ce cas, cette solution n'est pas mise en oeuvre. Le salage des routes ne doit par ailleurs pas être confondu avec le **sablage** qui consiste à répandre des abrasifs qui ne font pas fondre le verglas ou la neige, mais qui permettent uniquement de « clouter » sa surface pour en relever l'adhérence. En pratique, sur le réseau routier national, il n'y a pas de sablage sauf de manière exceptionnelle sur des routes de montagne.

**Pour des raisons d'efficacité et de protection de l'environnement, le raclage reste la base du traitement curatif contre la neige, avant tout épandage de sel.**

# Le Service hivernal

## Intervention sur événement

### La gestion des événements sur le réseau

Les sources habituelles de connaissance des événements sont la gendarmerie ou la police, alertée par les usagers, le SDIS (pompiers), les caméras de surveillance ou les équipes des CEI (Centre d'Entretien et d'Intervention) notamment lors du patrouillage. Alerté par l'un de ces services, le PC contacte soit le patrouilleur du CEI, soit le responsable d'intervention (hors heures de service), pour une intervention sur les lieux.

### L'action du CEI

À réception de l'appel téléphonique au centre ou sur le portable d'astreinte, un agent (responsable d'intervention ou premier intervenant) évalue les moyens nécessaires au traitement de l'incident et déclenche soit l'intervention d'une équipe complète (un chef d'équipe et deux agents), soit une reconnaissance complémentaire. Une fois sur place, les agents informent immédiatement leur PC de l'importance des faits et débutent leur mission de sécurisation des lieux et de remise en état des conditions de circulation avec l'appui des forces de l'ordre.

### Le traitement de l'information

Les compte-rendus de situation établis par les agents du CEI permettent au PC d'obtenir des renseignements très précieux ainsi que tous les éléments utiles pour l'information des usagers :

- localisation précise des événements
- importance des dommages corporels
- présence de matières dangereuse
- évaluation de la durée des perturbations

Les médias sont informés si l'importance le justifie. Selon la gravité de l'événement, des contacts sont établis avec les gestionnaires des réseaux voisins dans le cas où la mise en place d'une déviation est nécessaire, avec la DDE qui assure une fonction de coordination et de conseil auprès du préfet en matière de gestion d'événements liés à la sécurité des transports.

La progression des opérations et les informations pour les médias et les différents partenaires sont régulièrement mises à jour. Lorsque le travail des agents du CEI est terminé, ces derniers en avisent le PC du district. L'événement est alors clôturé.

## Comment obtenir des informations sur les conditions de circulation ?

- **Serveur vocal pour les Alpes du Sud 24h/24**  
**04 92 24 44 44**
- **Serveur vocal national du CRICR**  
**0 826 022 022** (0,15 € la minute)
- **Site internet de la DIR Méditerranée**  
**[www.dirmed.fr](http://www.dirmed.fr)**
- **Site internet de Bison Futé**  
**[www.bison-fute.equipement.gouv.fr](http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr)**
- **Météo**  
**[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)**
- **par commune, département météo des routes au **3250**** (0,34 € la minute)
- **Sur le réseau autoroutier**  
**[www.autoroutes.fr](http://www.autoroutes.fr)**
- **Les bulletins d'informations des radios locales diffusant de l'information routière**

# Site internet DIR Méditerranée



en route

Bienvenue sur le réseau de la DIR Méditerranée

Recherche  ok

[Présentation de la DIR](#) [Entretien et exploitation du réseau](#) [Etudes et chantiers](#) [Votre déplacement](#) [Sécurité routière](#)

## Contactez-nous

Déposez votre courrier

## Conditions de circulation

RN 85 de La Saulce - Gap à Grenoble  
RN 94 de Gap à Montgenèvre  
Secteur de Digne-les-Bains  
Secteur d'Avignon  
RN 106 Nîmes/Alès - Col de Jalcreste  
RN 113 Nîmes/Montpellier  
Secteur Arles/Martigues/Salon-de-Provence  
Secteur de Marseille - Aix-en-Provence  
Secteur de Toulon

## Le développement durable

Eco-responsabilité  
La route et l'environnement  
Pour une mobilité durable

Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée

Bienvenue sur les routes nationales et autoroutes non-concédées des Alpes-du-Sud, de la Provence et du Languedoc-Roussillon



Pour accéder aux informations sur les conditions de circulation sur notre réseau (figuré en bleu), cliquez sur la carte ci-dessus

## Les sites utiles

Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables  
[Autoroutes et routes nationales](#)  
[Sécurité routière](#)

## Les DIR en ligne

[DIR Centre-Est](#)

## Projets routiers

[DRE Languedoc-Roussillon](#)  
[DRE PACA](#)

## Sociétés d'autoroutes

[Escota](#)  
[ASF](#)

## Dans votre région

[Météo du jour](#)

[Carte des radars](#)

[Alerte Ozone](#)

Mise à jour : 08/11/2007 | [Plan du site](#) | [Info légales](#) | [Crédits photos](#) | [Déposez votre courrier](#) | [Webmaster](#)  
© Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables

**Conditions de circulation**

RN 85 de La Saulce - Gap à Grenoble  
**RN 94 de Gap à Montgenèvre**  
Secteur de Digne-les-Bains  
Secteur d'Avignon  
RN 106 Nîmes/Alès - Col de Jalcreste  
RN 113 Nîmes/Montpellier  
Secteur Arles/Martigues/Salon-de-Provence  
Secteur de Marseille - Aix-en-Provence  
Secteur de Toulon

**Infos routes (messages PMV - Accès cols et stations)**

Messages diffusés sur les panneaux à messages variables  
Infos sur accès des cols et stations

**Restrictions de circulation sur la RN94 de Gap à Montgenèvre**

Avis de fermetures et de restrictions de circulation dans ce secteur :

- du 07 novembre au 09 novembre 2007 (format PDF - 133,3 ko)
- du 09 novembre au 16 novembre 2007 (format PDF - 130,2 ko)

Le réseau concerné :

Une plaquette « **CIRCULER en Hiver : les règles de base du bon usage de la route en période hivernale** » sera distribuée aux usagers de la route

**Avant le départ, S'INFORMER**

**DES CONDITIONS DE CIRCULATION**  
Sur tous les réseaux  
- à partir du site Internet "Bison Futé", [www.bison-fute.equipement.gouv.fr](http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr)  
- sur le serveur vocal des Centres d'Information Routière 0 826 022 022 (0,15 € la minute)  
Uniquement sur le réseau autoroutier  
- pour le trafic autoroutier [www.autoroutes.fr](http://www.autoroutes.fr)  
"Préparez votre voyage" - trafic en temps réel

**DES PREVISIONS METEOROLOGIQUES**  
Par commune, département ou pour la météo des routes 3250 (0,34 € la minute depuis un téléphone fixe)  
Pour toute la France  
- [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

**EN CAS D'ALERTE METEOROLOGIQUE PREVUE SUR LE PARCOURS OU LE LIEU DE DESTINATION, IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ DE DIFFERER SON DEPLACEMENT.**

**Pendant le voyage** Ecouter régulièrement les radios diffusant de l'information routière, notamment le 107.7 sur autoroute - Les conditions météorologiques peuvent se déteriorer rapidement, amenant les autorités à diffuser des informations non programmées - En cas de difficulté particulière, s'informer directement auprès des Centres d'Information Routière au numéro suivant : 0 826 022 022 (0,15 € la minute).

N'oubliez pas par précaution de vous munir de boissons non alcoolisées et chaudes si possible, de nourriture, de vêtements chauds et de couvertures.

- S'arrêter en lieu sûr pour téléphoner
- Ne jamais stationner sur la bande d'arrêt d'urgence
- Suivre impérativement les consignes diffusées sur les radios et les panneaux à message variable.

**CIRCULER en hiver**

Les règles de base du bon usage de la route en période hivernale

Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DURABLES

Hiver 2007 - 2008